



DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE
SOUS-DIRECTION DE LA SANTE

2012 DASES 443G Subvention (9.000 euros) au Pôle de Santé des Envierges (20e) dans le cadre du programme Paris Santé.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est soumis ci-après a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9.000 euros au Pôle de Santé des Envierges.

Face aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale, la Ville de Paris se mobilise pour favoriser le maintien et le développement d'une offre de soins de premier recours accessible, sur tout son territoire et notamment dans les zones les plus gravement déficitaires. A cette fin, elle entend privilégier les formes coordonnées et regroupées de l'exercice médical dans leur diversité : centres de santé (associatifs, mutualistes, municipaux), maisons de santé, pôles de santé.

En effet, ces structures sont porteuses d'un modèle d'avenir car elles peuvent mettre en œuvre un projet médical et social d'accès aux soins, d'actions de prévention, de santé publique et d'éducation thérapeutique. Elles offrent aux professionnels comme aux patients les avantages d'un exercice coordonné, et de la continuité de la prise en charge. Elles constituent, enfin, un lieu de formation et un levier pour favoriser le maintien voire l'implantation de nouveaux professionnels.

Pour ce faire, la collectivité parisienne soutient les initiatives visant à faciliter l'installation, à accompagner les professionnels de santé, à faire partager des diagnostics locaux sur l'offre de soins, à favoriser la construction des projets médicaux stratégiques et de gestion durable, la prospection foncière et la constitution des équipes médicales.

Ainsi, dans le cadre du programme municipal de renforcement de l'offre de soins de premier recours accessible, la Ville de Paris a mis en place un fonds dédié pour soutenir les projets de création, modernisation et restructuration des centres et maisons de santé respectant le label « Paris Santé ». Dans ce contexte, la Ville a décidé d'accompagner et de soutenir le projet du Pôle de Santé des Envierges.

L'association du Pôle de Santé des Envierges a été créée le 15 juin 2010 avec pour but de participer à l'amélioration de l'accès à des soins de qualité et à la réduction des inégalités sociales de santé dans le quartier politique de la ville des Amandiers/Belleville (20e). L'association réunit 7 praticiens généralistes qui possèdent une longue expérience en matière de prévention et de promotion de la santé au travers de leurs nombreuses activités : clinicat de médecine générale, vacations auprès de Médecins du Monde,

enseignement à l'université Pierre-et-Marie-Curie, tutorat d'internes, direction de thèse sur les inégalités sociales de santé.

Le Pôle de Santé des Envierges est partenaire de la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé d'Ile de France (FEMASIF) qui propose un accompagnement et un suivi des projets. La FEMASIF a pour objectifs de favoriser un maillage cohérent du territoire parisien pour la santé publique, de participer à la définition de zones prioritaires et de mener des expériences pilotes innovantes. Les actions engagées par le Pôle de Santé des Envierges en matière de santé publique font l'objet d'une contractualisation afin de définir les objectifs de réduction des inégalités sociales (par exemple : dépistage des troubles du langage chez les enfants, surveillance de l'équilibre glycémique chez les diabétiques, couverture vaccinale, suivi gynécologique, prise en charge de la grossesse ...).

Le Pôle de Santé des Envierges (qui applique le tarif opposable) contribue à renforcer l'offre de soins de proximité dans un arrondissement où la densité d'omnipraticiens est la plus faible de Paris (0.8 pour 1 000 habitants contre 1.6 en moyenne) et ce, en direction d'une patientèle en situation de grande précarité socio-économique. Les interventions auprès de la population locale sont assurées par les praticiens du cabinet médical en partenariat avec les associations du quartier et l'Atelier Santé Ville. L'association s'appuie sur le réseau socio-médical afin d'améliorer la prise en charge des patients en assurant une meilleure coordination entre les acteurs de santé (infirmières, pharmaciens, psychologues, assistantes sociales, associations, réseaux médicaux ...).

En 2011, le Pôle de Santé des Envierges a mené un certain nombre d'actions de prévention et de promotion de la santé : réunions d'information au Café Social sur les problématiques du diabète et de la nutrition ; interventions d'orthophonistes dans les écoles ; ateliers avec la population sur les questions des femmes ; partenariat avec les associations du quartier (Petits Frères des Pauvres, Archipédia, etc...).

Un soutien de la collectivité parisienne permettrait au Pôle de Santé des Envierges de poursuivre ses actions destinées à améliorer l'accès aux soins de qualité et à réduire les inégalités sociales de santé.

Aussi, je vous propose d'accorder au Pôle de Santé des Envierges une subvention de fonctionnement d'un montant de 9.000 euros pour cette action.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Général

2012 DASES 443G Subvention (9.000 euros) au Pôle de Santé des Envierges (20e) dans le cadre du programme Paris Santé.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement au Pôle de Santé des Envierges dans le cadre du programme « Paris Santé » ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6è Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 9.000 euros est attribuée au Pôle de Santé des Envierges (n° Tiers et Simpa 23861, dossier 2012_06735), 27 rue des Envierges 75020 Paris au titre de l'exercice 2012 dans le cadre du programme « Paris Santé ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.